

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

20-DCM-DGS-034

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

OBJET DE LA DELIBERATION : EQUIPEMENT RADIOS TETRA AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA METROPOLE T.P.M.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS ; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

ABSENTS : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====

Monsieur Jean-François PLANES donne lecture de l'exposé suivant :

La Métropole « Toulon Provence Méditerranée » avait initié une démarche globale ayant permis de mettre en œuvre une infrastructure mutualisée de radio télécommunication TETRA pour des besoins d'intérêt général.

Ce réseau couvre l'ensemble des communes du territoire de la Métropole. C'est un réseau privé autonome (PMR), indépendant des réseaux « grand publics » pouvant être utilisé lors de catastrophe naturelle.

La commune du Pradet, a signé en 2019 avec la Métropole une convention constitutive de groupement de commandes, afin de permettre l'extension, la maintenance et la supervision de la radiocommunication TETRA (signature autorisée par la décision municipale n°19-DCM-DGS-077 du 30 septembre 2019).

Par cette convention la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'est engagée à nous fournir les équipements « terminaux » et à assurer leur maintenance, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2021.

Ces équipements fonctionnent en s'appuyant sur l'infrastructure du réseau TETRA de radio communication mutualisé mis en œuvre par la Métropole.

La commune s'est dotée de 8 terminaux d'ores et déjà utilisés par les services de la Police Municipale. Leur usage sera étendu au CCFF et aux autres services lors de manifestations importantes.

La redevance annuelle s'élève à 120€ par an et par terminal

Il s'agit ici de modifier la quantité de terminaux mis à disposition :

- 11 terminaux équipés de GPS au lieu de 8 terminaux portatifs SEPURA avec chargeurs de bureau
- 11 au lieu de 8 étuis de protection rigide avec attache à la ceinture

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'avenant à cette convention avec la Métropole T.P.M.,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé par : **Mon** **ASSINOS**
Signé par : Hervé STASSINOS
Date : 22/07/2020
Qualité : Maire


CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.